

M. Ryan: Le gouvernement s'occupe-t-il directement de ces anciens employés, étant donné que les usines des sous-traitants continueront vraisemblablement à fermer et que le gouvernement assume une certaine responsabilité dans la prolifération de ces usines?

L'hon. M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, les modalités particulières que je viens de mentionner seront en vigueur jusqu'en décembre 1972. Une commission spéciale est chargée d'étudier ces mises à pied. Si la commission estime qu'elles sont directement attribuables aux dispositions de l'accord, les prestations d'aide de transition lui sont immédiatement versées.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Le ministre envisage-t-il de discuter, avec son collègue des Finances de la question des licenciements dans l'industrie des pièces d'automobile et de tenter de persuader ce dernier de fixer la nouvelle parité du dollar, ce qui empêcherait les fermetures?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La question de l'honorable député ressemble fort à une déclaration.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE À LA GENERAL MOTORS—LES MESURES EN VUE DU PROMPT RÈGLEMENT DU CONFLIT

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Le ministre du Travail est-il entré en contact avec son homologue de l'Ontario pour déterminer si le gouvernement fédéral peut offrir ses services pour aider à régler la grève de la General Motors?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député répète une question qui a déjà été posée vendredi.

* * *

LES DROITS DE L'HOMME

LA SURVEILLANCE POLICIÈRE DANS LES UNIVERSITÉS

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): J'ai une question à poser au premier ministre. Peut-il confirmer son adhésion à la politique du gouvernement Pearson selon laquelle, dans l'intérêt de la liberté de pensée, d'expression et d'enseignement, la police ne surveille pas les universités?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je puis confirmer la politique du gouvernement. Les universités ne seront pas plus surveillées que n'importe quel autre secteur de la société canadienne.

* * *

RADIO-CANADA

L'OBJECTIVITÉ DES INTERVIEWS DU PREMIER MINISTRE

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Ma question s'adresse au secrétaire d'État. Étant donné que le rapport du Sénat sur les media révèle qu'environ 70 p. 100 des téléspectateurs sont prêts à ne pas tenir compte des reportages partiels, le gouvernement a-t-il l'intention d'informer le président de la société Radio-Canada qu'il y

[L'hon. M. Mackasey.]

a des gens qui s'inquiètent vivement de ce que presque chaque fois qu'un membre du personnel de cette société interviewe le premier ministre, il le fait avec une déférence servile et vulgaire qui entraîne une déformation des faits?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député comprendra sans doute que la question n'est pas acceptable en ces termes.

M. Rose: Puis-je poser ma question différemment?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Essayez de penser différemment.

M. l'Orateur: Le député désire-t-il poser une autre question?

M. Rose: Qu'entend faire le secrétaire d'État pour faire en sorte que les reportages soient plus objectifs à la télévision de Radio-Canada?

M. l'Orateur: La question du député contient des insinuations et n'est pas recevable pour cette raison.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

LES EMPLOYÉS DES HÔTELS ET LA LOI SUR LE SALAIRE MINIMUM

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): J'ai une question à poser au ministre du Travail. Peut-il nous dire si ses efforts pour faire relever les employés des hôtels du Canadien National de la loi sur le salaire minimum adoptée par le Parlement ont porté fruit?

L'hon. Bryce S. Mackasey (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, il serait préférable d'adresser désormais ce genre de question au ministre de la Justice puisque le ministère du Travail a demandé à ce ministère d'appliquer la politique que j'ai maintes fois recommandée à la Chambre.

M. McGrath: Je pose donc ma question au ministre de la Justice. Est-il prêt à appuyer le ministre du Travail dans cette cause des plus justes et des plus valables, afin de hâter une décision dans cette affaire?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le Canadien National a présenté à la Cour suprême de l'Alberta une ordonnance de *certiorari* contre le Conseil canadien des relations ouvrières et la Fraternité canadienne des cheminots. Ces procédures feront surgir des questions d'ordre constitutionnel touchant l'application générale des lois fédérales relatives au travail à l'activité de la compagnie de chemins de fer dans le domaine de l'hôtellerie. La question aura des répercussions d'ordre constitutionnel. Tant que la Cour suprême de l'Alberta ne se sera pas prononcée, rien ne justifie d'autre action en justice contre la compagnie à cet égard, que ce soit au moyen de poursuites ou autrement.

M. McGrath: Le ministre de la Justice peut-il assurer la Chambre que le gouvernement fédéral sera représenté à cette audience à cause de l'intérêt particulier du Parlement dans cette affaire?

L'hon. M. Turner: Oui, monsieur l'Orateur.